



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - MOREAU Dominique - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence - CRASEZ Angeline

Absent excusé : PASTEL Denis

Procurations : THOMAS Louis à MASOCH Gérard - GINDRE Gabrielle à CHEVALLIER Sabine

Conseillers en exercice : 23 **Quorum :** 12 **Présents :** 20 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 22

Madame Nicole SELTZER a été élue secrétaire

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par l'affaire communale suivante :

- Travaux de génie civil pour la mise en souterrain de la ligne très haute tension de 320 000 volts sur la section basse de la rampe d'accès au tunnel du Fréjus : avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise QUALYS TPI

Avis favorable de l'assemblée communale.

=====

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mai 2014.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été convoqué par le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et que s'il ne lui appartenait pas de convoquer le Conseil Municipal en vue de cette élection, il lui revenait en revanche de fixer le lieu et l'heure de la réunion.

Il expose qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par lui-même et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à savoir : Monsieur Christian FACON, Mme Aline CHIAPUSSO, Mme Angeline CRASEZ et M. Julien BILLOIR.

Il indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée soit la liste RAFFIN.

Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----/
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) ----- 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ----- 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ----- 22

Liste RAFFIN

- Suffrages obtenus ----- 22
- Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus ----- 7
- Nombre de suppléants obtenus ----- 4

Sont élus :

- **Délégués** : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - FACON Christian
- **Suppléants** : PETINOT Laurence - PERRI René - RATEL Chantal - SIMON Christian

1. BUDGET PRINCIPAL : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013 – AFFECTATION DU RESULTAT –SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE EAU – ASSAINISSEMENT POUR L’EXERCICE BUDGETAIRE 2014 (délibérations n°1 à n°3)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget principal dressé pour l’exercice 2013 par le comptable public assignataire de la commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n’appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l’unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget principal.

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget principal dont les résultats d’exécution se présentent ainsi qu’il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-503 995,43	0	717 331,43	213 336,00
Fonctionnement	3 899 925,25	1 863 947,43	135 665,06	2 171 642,88
TOTAL	3 395 929,82	1 863 947,43	852 996,49	2 384 978,88

Les restes à réaliser sont les suivants :

- en dépenses 772 601 €
- en recettes 565 679 €

c) Affectation du résultat

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal ainsi qu’il suit :

- résultat de fonctionnement 2 171 642,88 €
- résultat d’investissement 213 336,00 €
- solde restes à réaliser -206 922,00 €
- couverture du besoin de financement dégagée par la section d’investissement 6 414,00 €
- report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté) 2 165 228,88 €

d) Subvention au budget annexe eau – assainissement pour l’exercice budgétaire 2014

En raison du niveau d’investissements budgétisé pour le service public industriel et commercial eau-assainissement qui ne peut être financé sans augmentation excessive de la surtaxe communale, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’abonder le budget annexe eau-assainissement par une subvention du budget principal à hauteur de deux cent douze mille neuf cent trente et un euros (212 931 €).

4. BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013 – AFFECTATION DU RESULTAT (délibérations n°4 à n°7)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe eau-assainissement dressé pour l’exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n’appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l’unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe eau-assainissement.

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe eau-assainissement dont les résultats d’exécution se présentent ainsi qu’il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-338 055,73		-674 597,92	-1 012 653,65
Fonctionnement	-1 540,47		237 133,02	235 592,55
TOTAL	-339 596,20		-437 464,90	-777 061,10

Les restes à réaliser sont les suivants :

- en dépenses..... 60 500 €
- en recettes..... 174 271 €

c) Affectation du résultat

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe eau-assainissement ainsi qu'il suit :

▪résultat de fonctionnement.....	319 192,07 €
▪résultat d'investissement.....	-494 892,67 €
▪solde restes à réaliser	113 771,00 €
▪couverture du besoin de financement dégagée par la section d'investissement.....	381 121,67 €
▪report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté).....	0 €

8. BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE DE VALFREJUS (RMVF) : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013 (délibérations n°8 et 9)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe Régie Municipale de Valfréjus dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe Régie Municipale de Valfréjus.

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe Régie Municipale de Valfréjus dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	23 186,83	0	0	23 186,83
TOTAL	23 186,83	0	0	23 186,83

10. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «CITE B» : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013 (délibérations n°10 et 11)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe lotissement «Cité B» dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe lotissement «Cité B».

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement «Cité B» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	- 0,54	0	0,54	0
TOTAL	- 0,54	0	0,54	0

12. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «SAINT SUAIRE» : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013
(délibérations n°12 et 13)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe lotissement «Saint Suaire» dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe lotissement Saint Suaire.

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement «Saint Suaire» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	-6 272,15	0	6 272,15	0
Fonctionnement	26 711,27	0	-26 711,27	0
TOTAL	20 439,12	0	-20 439,12	0

14. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «LES HAUTS DE LOUTRAZ» : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013
(délibérations n°14 et 15)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe lotissement «Les Hauts de Loutraz» dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe lotissement «Les Hauts de Loutraz».

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement «Les Hauts de Loutraz» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	0,38	0	51 807,57	51 807,95
TOTAL	0,38	0	51 807,57	51 807,95

16. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «PARC D'ACTIVITES DES TERRES BLANCHES» : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013 (délibérations n°16 et 17)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe lotissement «Parc d'Activités des Terres Blanches» dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe lotissement «Parc d'Activités des Terres Blanches».

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement «Parc d'Activités des Terres Blanches» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	35 411,35	0	-35 411,35	0
Fonctionnement	15 891,15	0	-15 891,15	0
TOTAL	51 302,50	0	-51 302,50	0

18. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «LES BONS ENFANTS» : COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2013
(délibérations n°18 et 19)

a) Compte de gestion

Le compte de gestion du budget annexe lotissement «les Bons Enfants» dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelant ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget annexe lotissement «Les Bons Enfants».

b) Compte administratif

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement «Les Bons Enfants» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	0	0	20 190,46	20 190,46
Fonctionnement	0	0	0	0
TOTAL	0	0	20 190,46	20 190,46

20. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013.

Nicole SELTZER, adjointe au tourisme, transports et relations avec l'Italie, fait le point sur l'exécution du contrat d'affermage signé avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux.

Elle rappelle que le contrat d'eau potable de Modane a débuté en 1992 pour une durée de 30 ans soit une échéance au 31 décembre 2021.

Depuis cette signature, la loi « Barnier » du 2 février 1995 impose des conditions sur la durée des contrats de délégation : un contrat ne peut pas dépasser 20 ans sauf à justifier la pertinence d'amortir un investissement porté par le délégataire sur une durée plus longue, et que ces dispositions soient validées par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

L'arrêt du Conseil d'Etat rendu sur le cas de la commune d'OLIVET a statué sur le cas des contrats de plus de 20 ans signés avant la loi Barnier :

- Si le contrat ne fait pas porter au délégataire de charges d'investissement à amortir sur une durée > 20 ans, le contrat s'arrête automatiquement 20 ans après la promulgation de la loi Barnier, soit le 2 février 2015 ;
- Dans le cas contraire, la durée du contrat peut être confirmée dans le cadre d'un avenant signé entre les parties. Dans ce cas, l'avis préalable du Directeur Départemental des Finances Publiques est impératif, et cet avis est consultatif.

Monsieur le Maire précise que des négociations sont actuellement en cours avec ce fermier qui pourraient déboucher éventuellement sur la signature d'un avenant.

Un avenant qui comporterait un volet financier et qui traiterai notamment les points relatifs à l'entretien des branchements particuliers, l'intégration de la réforme « construire sans détruire » et le renouvellement des branchements plomb.

21. ETUDES RELATIVES AU PROJET DE CENTRE DE RECHERCHES «ESSAIS – ETUDES – FORMATION COMPETENCE TUNNELS» : DEMANDES DE SUBVENTION

Par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013, un avis favorable a été émis sur le projet relatif à la création d'un centre de recherche «essais – études – formation compétences tunnels» à localiser sur le secteur Modane / Fourneaux.

Lors de cette même séance de Conseil Municipal, pouvoir avait été donné à Monsieur le Maire pour solliciter, dans le cadre de ce dossier, les subventions les plus élevées possibles de la Convention Alpine, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et du département de la Savoie.

Dans la mesure où l'abondement financier de cette affaire communale par le Convention Alpine n'est plus envisageable, il s'avère possible, en revanche, de capter un financement externe complémentaire de la part de l'Etat – Ministère de l'Intérieur – au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'avis favorable émis sur le projet relatif à la création d'un centre de recherche «Essais - Etudes - Formations compétences tunnels» ainsi que sur le plan de financement prévisionnel correspondant qui se décompose ainsi qu'il suit :

Coût d'objectif	HT	416 000 €
	TTC	499 200 €
Financement		
Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire) (41,67%)		208 000 €
Union Européenne, Département de la Savoie, Région Rhône-Alpes (33,33%)		166 400 €
Autofinancement (25%)		124 800 €
TOTAL		499 200 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions les plus élevées possibles du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, de l'Union Européenne, de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Savoie et pour signer tout document relatif à ces demandes de financement externe.

La délibération n°2013/11/20 du 27 novembre 2013 est abrogée.

22. CONFORTEMENT ET MISE EN PEINTURE DU PONT EMILE CHARVOZ : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du confortement et de la mise en peinture du pont Emile Charvoz selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	41 806 €
Coût d'objectif TTC	50 000 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (HT 41.806 X 34 %)	14 214 €
Autofinancement communal	35 786 €
TOTAL	50 000 €

23. VOIRIES ET RESEAUX DIVERS LOUTRAZ CENTRE – CREATION DE 12 PLACES DE STATIONNEMENT : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre de la création de 12 places de stationnement – voiries et réseaux divers Loutraz Centre, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif	
Réseau d'arrosage HT	11 265 €
Réseau Eclairage Public HT	43 335 €
Réseau France Télécom HT	27 681 €
Travaux de voirie HT	230 596 €
Total HT Travaux	312 877 €
Maîtrise d'œuvre 10 %	31 288 €
Montant total HT	344165 €
Montant total TTC	411 621 €
Financement	
Subvention CG 73 (éclairage public plafonné à 25 000 € X 32 %)	8 000 €
Subvention CG 73 (tx de voirie compris MO (230 596 € + 23 060 €) x 32 %)	81 170 €
Autofinancement communal	322.451 €
TOTAL	411 621 €

24. MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE JULES FERRY 1 AUX PERSONNES HANDICAPEES : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du projet de mise en accessibilité de l'école Jules Ferry 1 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	209 583 €
Coût d'objectif TTC	250 661 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	75 450 €
Autofinancement communal	175 211 €
TOTAL	250 661 €

25. AMENAGEMENT DE LA RD 1006 ENTREE DE MODANE VILLE – CREATION DE 9 PLACES DE STATIONNEMENT : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre du projet d'aménagement de la RD 1006 entrée de Modane Ville, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	357 744 €
Coût d'objectif TTC	427 862 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (36% du HT)	128 788 €
Autofinancement communal	299 074 €
TOTAL	427 862 €

26. RESTRUCTURATION LOURDE ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa demande de subvention au Conseil Général de la Savoie au titre de la restructuration lourde et extension de l'Hôtel de Ville, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'objectif HT	316 250 €
Coût d'objectif TTC	378 235 €
Financement	
Subvention du Conseil Général de la Savoie (HT 316 250 * 32 %)	101 200 €
Subvention de l'Etat (DETR 2014) (HT 80 000 * 32 %)	25 600 €
Autofinancement communal	251 435 €
TOTAL	378 235 €

27. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE TRIPARTITE LIEUDIT «SAINT ANTOINE» ENTRE L'ENTREPRISE CASARIN & FILS, L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MODANE PERIPHERIE ET LA COMMUNE DE MODANE

Afin de permettre à l'entreprise CASARIN et Fils d'ériger un centre de stockage et de recyclage de matériaux sur des parcelles communales sises lieudit «Saint Antoine», le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire, opposable du 1^{er} mars 2014 jusqu'au 29 février 2016, à intervenir avec ladite entreprise et l'Association Foncière Pastorale (AFP) Modane Périphérie.

Cette mise à disposition de terrains communaux est consentie selon les conditions financières suivantes :

- Loyer annuel de trois mille six cent euros (3 900 €) pour la commune de Modane,
- Loyer annuel de trois cent soixante euros (390 €) pour l'AFP Modane Périphérie.

28. CONVENTION «CARTE MULTI LOISIRS» A INTERVENIR AVEC L'OFFICE DE TOURISME MODANE-VALFREJUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention « Carte multi loisirs » à intervenir avec l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus qui permettra aux titulaires de cette carte de bénéficier des tarifs préférentiels du Muséobar institués pour les détenteurs de pass touristiques et assimilés.

Cette convention court du 6 juillet 2014 au 29 août 2014.

29. OPERATION D'AMELIORATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : CONVENTION DE PARTENARIAT ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (ERDF) / COMMUNE DE MODANE / SAUVEGARDE DE L'ENFANCE & DE L'ADOLESCENCE DES SAVOIE

Afin de faciliter l'intégration harmonieuse du transformateur situé place du Replaton au droit du Pont Cafarel, rive gauche de l'Arc dans l'environnement visuel en le nettoyant et en l'embellissant, la Commune de Modane, Electricité Réseau de France (ERDF) et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie (SEAS) - dispositif prévention - partageant des préoccupations communes, ont convenu d'un partenariat sur la base des engagements suivants :

- **Engagements d'ERDF :**
 - Informer les intervenants sur les risques électriques à proximité de cet ouvrage, lors de la première intervention des jeunes pour la mise en peinture,
 - Financer la fourniture du matériel nécessaire à la mise en peinture sur présentation d'une facture émise par le Dispositif Prévention.

➤ **Engagements de la Commune :**

- Délimiter le périmètre de sécurité de la zone de travail et couper les arbustes existants sur le côté du poste,
- Choisir le thème de la fresque d'après les propositions présentées par les jeunes du Dispositif Prévention,
- Mettre en place une communication, notamment dans le quotidien local, le bulletin municipal et le site internet.

➤ **Engagements du Dispositif Prévention :**

- Assurer l'encadrement des jeunes pendant leur présence sur le terrain, à proximité du poste de transformation,
- Proposer un projet de fresque à la Mairie pour validation (2 choix),
- Assurer la peinture du poste conformément au projet retenu,
- Organiser une manifestation de réception des travaux, en présence des jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat relative à l'opération d'amélioration d'un poste de distribution publique d'électricité à intervenir avec ERDF et la SEAS – dispositif prévention - et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

30. TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE TRES HAUTE TENSION DE 320 000 VOLTS SUR LA SECTION BASSE DE LA RAMPE D'ACCES AU TUNNEL DU FREJUS : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR L'ENTREPRISE QUALYS TPI

La SARL QUALYS TPI assure pour le compte de Réseau Transport d'Electricité (RTE), le contrôle extérieur des chaussées de l'autoroute A43 Maurienne dans le cadre des travaux de génie civil pour la mise en souterrain de la ligne très haute tension de 320 000 volts sur la section basse de la rampe d'accès au tunnel du Fréjus. Ladite SARL a donc été informée par RTE que ces travaux prévoyaient le travail dominical de certains dimanches dont le weekend du 13 et 14 juillet 2014.

Conformément à l'article L.3132-25-4 du Code du Travail, l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical est accordée par le représentant de l'Etat dans le Département après avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise QUALYS TPI.

31. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de la mise en service ce matin du parking du stade dont les travaux d'aménagement sont quasiment achevés.

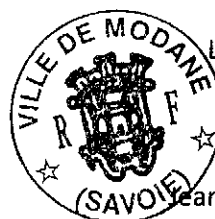
Géraldine BOTTE, conseillère déléguée au patrimoine, à la culture et au jumelage avec Ohmden, mentionne la fête de la musique à Fourneaux le vendredi 20 juin 2014 et le concert de l'Union Musicale du Charmaix programmé au Muséobar le jeudi 26 juin à 20h00.

Elle précise également la prochaine dédicace par Laurent SUIFFET de sa seconde Bande Dessinée le samedi 28 juin au Muséobar dont l'association achètera la planche originale de cet ouvrage.

Nicole SELTZER, Adjointe au tourisme, aux transports et relations avec l'Italie, indique que l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus tiendra son assemblée générale mardi soir prochain et qu'elle représentera la ville au Sénat le lendemain à l'occasion de la première cérémonie de remise du label «Ma commune a du cœur» pour recevoir les deux cœurs qui récompensent l'action de la municipalité pour l'équipement de la Commune en défibrillateurs.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 20h15.

A Modane, le 27 juin 2014



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

(Compte-rendu affiché du 27 juin 2014 au 27 août 2014)